

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil: les travaux de la Mosquée de Ntchengué tirent à leur fin

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

DÉMARRÉS il y a environ six mois, les travaux de construction de la mosquée de Ntchengué, dans la commune de Port-Gentil, avancent à grands pas. À la grande satisfaction des fidèles musulmans de cette partie de la cité pétrolière, qui se réjouissent déjà à l'idée de pouvoir désormais bénéficier d'une mosquée dans leur quartier.

Hier, à la tête d'une délégation d'autres musulmans, l'imam de la grande mosquée de Port-Gentil, Mohammed Dibert Bekoye et le député du 2^e arrondissement, l'honorable Jean-Fidèle Otandault se sont rendus sur les lieux pour mesurer la tâche déjà effectuée et évaluer ce qui reste à faire.

Au terme de la visite guidée, ils se sont dits satisfaits des travaux déjà effectués. "C'est une bénédiction que nous fait Allah car les travaux de la future mosquée de Ntchengué avancent normalement. Nous amorçons maintenant l'étape des finitions. C'est-à-dire la pose des carreaux et des cadres, le crépissage des

murs, la fabrication des plafonds et bien d'autres petits travaux nécessaires pour un lieu de prières", a confié l'imam Bekoye.

Pour sa part, le député Otandault a dit ressentir une joie immense relative à l'évolution et à la nature des travaux de la mosquée de Ntchengué. "Ici, tous les musulmans qui ont un savoir-faire contribuent dans la faisabilité de cette mosquée. Membre de cette communauté, je suis là depuis le début et je resterai jusqu'à la fin des travaux en apportant toujours mon modeste apport. Vous avez écouté l'imam, d'ici fin février ou mi-mars, le chantier devra être livré et nous y croyons fermement. C'est l'occasion, ici, de rendre un vibrant hommage à notre Raïs, Ali Bongo Ondimba, sans qui ces travaux n'auraient eu lieu".

La mosquée en construction non loin du cimetière des musulmans, comprend une grande salle d'environ 650 m², des toilettes et des salles séparées pour les ablutions des musulmans, hommes et femmes.



La délégation de l'imam Bekoye et du député Otandault, lors de la visite du chantier..

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET DE GARANTIE SOCIALE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : Mardi 13 Décembre 2022
Appel d'offres : N° 01 / CNAMGS/DG/2022
Nom du projet : Acquisition de Matériels Informatiques
Source de financement : Fonds propres de la CNAMGS, exercice 2022

1. OBJET

La Direction Générale de la CNAMGS lance un appel d'offres pour l'acquisition du matériel informatique.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en lot unique et indivisible : **Acquisition de 150 ordinateurs fixes**

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 F CFA. Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais de passation des marchés publics Ce paiement se fera sur

présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
Services Normes et Contrats au 4^{ème} étage du Siège
Sise au Boulevard de l'Indépendance
BP 3999 Libreville
Tél. 011 77 59 66 / 065 95 46 47

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le Mardi 03 janvier 2023 à 9h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le Mardi 03 janvier 2023 à 10h00 dans la salle du Conseil d'Administration de la CNAMGS.

Directeur Général de la Caisse
Nationale d'Assurance Maladie et de
Garantie Sociale



Séverin Maxime ANGUILE

Le Directeur Général des Marchés
Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME